

FICHE DE POSTE MÉDIATEUR PÔLE CULTURE

Le médiateur est le lien entre le public, la culture et le patrimoine.

Il assure l'accès à la culture au plus grand nombre, en organisant des événements et des rencontres avec le public, en mettant en place des expositions, des animations, des ateliers pédagogiques...

INTITULÉ DU POSTE : Médiateur culturel

EFFECTIF DU SERVICE : 7

POSITIONNEMENT DE L'AGENT : sous la responsabilité du /de la responsable du pôle culture et du / de la responsable général(e) des services

ENCADREMENT : 0

RELATIONS PROFESSIONNELLES : les agents du pôle culture, les agents de la Ville, les usagers des établissements culturels, les publics scolaires.

MISSIONS PRINCIPALES

Vous participez à la définition, la conception, la mise en œuvre et la valorisation des actions de médiation culturelle de Nogent. Vous êtes la personne référente de la médiation culturelle de la ville auprès des partenaires.

Vous établirez une offre de médiation culturelle adaptée aux différents publics et aux différents établissements, en relation avec les agents déjà en poste à la salle de spectacles, à la médiathèque et au musée de la Coutellerie.

1 / Elaboration et conception d'actions de médiation culturelle

- En cohérence avec la politique culturelle de la ville, concevoir un projet de médiation singulier, favorisant la coopération entre les différents services.
- Participer à la programmation de la saison culturelle de la salle de spectacles.
- Mise en place d'actions culturelles et d'animations au musée de la Coutellerie et à la médiathèque Bernard Dimey.
- Développement de partenariats avec d'autres acteurs culturels (DRAC, musées, structures de loisirs, associations, organisateurs de visites, écoles, etc ...) et animer un réseau de partenaires.

2 / Mise en œuvre des actions de médiation

- Conception de visites et d'ateliers adaptés à tous âges et tout public
- Conception et animation des ateliers pédagogiques et de parcours dédiés aux scolaires et leur support de médiation.
- Participation à la conception des expositions temporaires, à leur valorisation et à leur animation.

- Gestion des contacts avec les compagnies et accueils des intervenants.
- Établir une évaluation des actions mises en place et valoriser ces actions de médiation auprès des habitants, des partenaires et des élus
- Veille sur les tendances artistiques et dans le champ de la médiation culturelle.

MISSIONS SECONDAIRES

Vous pourrez être amené à assurer les missions suivantes en complémentarité ou en l'absence des autres personnes du service :

- Assurer l'accueil, physique et téléphonique dans les différents établissements culturels
- Billetterie : vente de billets, présence et conseil du public sur les spectacles, statistiques, gestion du logiciel
- Régie : Comptabiliser et enregistrer les recettes et les dépenses en se conformant à la législation.
- Administration : gestion des contrats, conventions, bon de commande, suivi des factures...
- Participer à la création de l'inventaire informatisé des collections au musée de la coutellerie
- Assurer des visites guidées au musée de la Coutellerie

Afin d'assurer la continuité du service public, l'agent peut également être amené à intervenir dans d'autres services et sur d'autres missions que celles définies au préalable.

COMPÉTENCES ET APTITUDES REQUISES

Bonnes connaissances des techniques et des pratiques de médiation culturelle

Connaissance du fonctionnement et de la logique d'organisation d'un service culturel

Connaissances administratives et budgétaires nécessaires au montage et suivi des dossiers d'actions culturelles

Connaissances en informatique et bureautique

Qualités rédactionnelles et relationnelles avérées, créativité

SAVOIR ETRE

Aisance relationnelle

Sens de l'écoute

Pédagogie

Autonomie

Sens du travail en équipe

Forte capacité d'investissement et d'adaptation

Disponibilité, réactivité et sens de l'initiative.

CONTRAINTES DU POSTE

Participation aux manifestations se déroulant en soirée ou les week-ends.

AVANTAGES LIÉS AU POSTE

Régime indemnitaire

AVANTAGES LIÉS A LA COLLECTIVITÉ

CNAS, Chèques déjeuners